

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030



Les actions du PLPDMA

Action 1

Formaliser une stratégie aux achats responsables de la CCVM et accompagner les communes du groupement

	<p>CONTEXTE</p> <p>Tout acte d'achats génère directement et indirectement des émissions de gaz à effet de serre. La commande publique, par les volumes de produits et services qu'elle représente, est un levier puissant pouvant contribuer aux objectifs de transition écologique. La CCVM peut engager son éco-exemplarité à travers la commande publique, en respectant notamment le cadre réglementaire</p>	 <p>OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES</p> <p>Loi AGEC, plan national achats durables</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Extension de l'obligation du tri à la source des déchets papiers, métal, plastique, verre et bois, au plâtre et les fractions minérales (depuis 2022 et textiles à venir le 1^{er} janvier 2025) ✓ Obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et à l'interdiction d'acquisition de produits en plastique à usage unique (décret 2024) ✓ Obligation de la prise en compte de l'indice de réparabilité lors de l'achat des produits numériques à compter du 1^{er} janvier 2023 (loi AGEC) et de l'indice de durabilité à partir 2026 ✓ Accompagnement de l'ensemble des acteurs de la chaîne au déploiement de politique d'achats responsables (feuille de route PNAD 2022-2025) <p>OBJECTIFS DU PLPDMA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser à minimum 1 réunion annuelle (à partir de 2026) auprès des acteurs publics afin de les accompagner aux bonnes pratiques ✓ Sensibiliser à minima 10 agents et/ou élus par an concernés par l'achat public (lors de la réunion des secrétaires de mairies) ✓ Prendre en compte l'aspect environnemental des différents produits et fournisseurs choisis par la collectivité en lien avec le contexte réglementaire
	<p>ADMINISTRATIONS COMMUNES</p>	 <p>PILOTE : CCVM Service commande publique / Service déchets</p>
	<p>RÉALISATION CONCRÈTE</p>	

En DEFINISSANT une stratégie d'achats durables

- Recenser les informations et les formations existantes sur les achats responsables auprès du réseau de la Commande Publique du Grand Est afin de mettre en place un plan adapté au territoire

En ACCOMPAGNANT les communes aux achats responsables

- Sensibiliser les agents et les élus aux enjeux de la prévention déchets à travers l'organisation d'une conférence ouverte à tous les agents territoriaux qui pratiquent l'achat public dans leur quotidien ou de façon occasionnelle : élus, cadres et techniciens de différents services (achats, informatique, déchets, technique, ...)
- Partager les informations avec les services concernés notamment la liste de fournisseurs éco-responsables (labellisées, ...) du territoire (traiteurs, ...)
- Organiser des réunions de travail entre acheteurs publiques (communes) pour formaliser et partager les bonnes pratiques



PARTENAIRES POTENTIELS

Administrations	Organismes
Réseau commande Publique Grand Est Tous les services de la CCVM Communes	Fournisseurs (formation...)



CALENDRIER

2025	2026-2030
Recherches d'informations et de formations sur les achats responsables de collectivités	Mise en œuvre du plan élaboré lors de la réflexion : politique interne, formations
Création des supports de formation, échanges pour cibler les besoins et les contacts	Mise en place des formations annuelles
Elaboration du plan d'accompagnement et formation 2026-2031	Mise en place des réunions annuelles



MOYENS

Moyens humains

0,2 ETP en 2025

0,1 ETP par an entre 2026 -2030

Moyens matériels

- Supports de formation et de communication

Boîte à outils

- Formation IGPDE aux fondamentaux de l'achat public responsable
<https://catalogue.igpde.finances.gouv.fr/896-les-fondamentaux-de-l-achat-public-responsable.html>
- Le réseau de la commande publique Grand Est

<https://www.commandepublique-grandest.fr/>

- Exemples de projets d'éco-exemplarité
https://librairie.ademe.fr/3243-rex/s-6/sous_type_de_documents-rex/thematiques_precises-achats_responsables



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'agents sensibilisés
- Nombre d'élus sensibilisés
- Nombre de participants aux réunions
- Part des marchés d'achats publics de la collectivité incluant des dispositions environnementales



FACTEURS DE REUSSITE

- Conduire les actions de façon participative
- Se rapprocher des autres porteurs de démarches transversales pour rechercher des synergies
- Cibler tous les acteurs, y compris le personnel d'entretien, les chargés de communication, les acheteurs..., mais aussi l'encadrement, la direction et les élus

Action 2

Elaborer un plan de communication pluriannuel

	CONTEXTE		OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES
	<p>La CCVM ne dispose pas de plan de communication formalisé pour la prévention et gestion des déchets. La communication est essentielle pour engager les usagers dans une démarche collective afin de faire évoluer les comportements des ménages et des acteurs économiques.</p>		<p>Loi AGEC et Plan National de Prévention des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduire de 15 % les déchets ménagers et assimilés ✓ Engager les acteurs dans des démarches de prévention des déchets ✓ Développer le réemploi et la réutilisation <p>OBJECTIFS DU PLPDMA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduire la quantité de déchets collectés pour tendre vers le zéro déchet en faisant changer les comportements des particuliers ✓ Etablir un bulletin spécial déchets annuel pour sensibiliser la population à la réduction déchets et au geste de tri (plaquette 4 pages) ✓ Mettre en place à minimum 1 réunion mensuelle avec le service communication et 5 rencontres par an avec des acteurs économiques
	MÉNAGES PROFESSIONNELS ASSIMILÉS		PILOTE : CCVM- Communication, Déchets, autres services (Transversale)
	RÉALISATION CONCRÈTE		

En REDEFINISSANT une stratégie de communication

- Prioriser les thématiques de communication annuelles à travers les commissions thématiques de la CCVM
- Etablir des réunions mensuelles avec le service communication afin de prioriser les supports de communication en interne vs externalisation

En COMMUNIQUANT auprès des ménages

- Établir un bulletin spécial déchets annuel, à destination de la population pour sensibiliser à la prévention des déchets : partage de chiffres sur les déchets de la CCVM, information sur les erreurs de tri...
- Réaliser à travers le bulletin annuel des focus thématiques : réduction des déchets verts, réparation, consommation local... afin de promouvoir la réduction des déchets
- Divulguer les informations en s'appuyant sur la presse locale, les communes, les lieux culturels et notamment les réseaux sociaux afin de toucher le plus de publics possibles

En IMPLIQUANT des soutiens économiques

- S'appuyer sur le service développement économique pour mettre en place une communication auprès des acteurs économiques
- Rencontrer les acteurs économiques au sujet de la réglementation déchets en fonction de la typologie d'acteur : tri 5-8 flux, tri à la source des biodéchets, interdiction des plastiques à usage unique, tickets de caisse, développement du vrac, fond réparation, doggy bags obligatoire depuis 2021, convention avec les associations de don alimentaire si plus de 400m², filières à REP...



PARTENAIRES POTENTIELS

Administrations	Organismes	Associations
Relais communication : presse, communes...	Agence de communication Infographistes	Associations locales de protection de l'environnement, de commerçants



CALENDRIER

2025	2026 - 2030
État des lieux, réflexion sur les supports à prioriser	Lancement du plan de communication en fonction des priorités
Création de supports avec des focus thématiques	Accompagnement des acteurs économiques



MOYENS

Moyens humains

0,1 ETP par an en 2025

0,3 ETP entre 2026 et 2030

Moyens matériels

- Supports de communication

Boite à outils

- Guide ADEME : Aujourd'hui mon territoire. Fiches actions

<https://librairie.ademe.fr/institutionnel/3990-aujourd-hui-mon-territoire-fiches-actions.html>

- Guide ADEME : Une consommation plus sobre et plus responsable sur le territoire de la collectivité

<https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/6311-une-consommation-plus-sobre-et-plus-responsable-sur-le-territoire-de-la-collectivite.html>



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'acteurs économiques rencontrés
- Nombre d'habitants sensibilisés
- Nombre d'événements organisés
- Plan de communication validé



FACTEURS DE REUSSITE

- Diversifier les canaux de communication
- Commencer à mobiliser les acteurs le plus tôt possible, pour accélérer la mise en place des actions

Action 3

Promouvoir des animations par divers canaux et créer des tiers-lieux pour tisser des liens

	<p>CONTEXTE</p>		<p>OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES</p>
	<p>Les collectivités ont un rôle majeur à jouer pour encourager les bonnes pratiques à la réduction des déchets de ses habitants. Ainsi, elles peuvent accompagner la relation entre les administrations et la société civil à travers les espaces tiers-lieux créant du lien entre les acteurs.</p>		<p>Loi AGEC et Plan National de Prévention des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduire de 15 % les déchets ménagers et assimilés ✓ Engager les acteurs dans des démarches de prévention des déchets ✓ Développer le réemploi et la réutilisation <p>OBJECTIFS DE RÉDUCTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduire la quantité de déchets collectés pour tendre vers le zéro déchet en faisant changer les comportements des particuliers ✓ Mettre en place à minimum 1 exposition tous les 2 ans et des événements « zéro déchets » au moins 3 fois par an ✓ Sensibiliser 5 classes par an à la prévention des déchets
	<p>MÉNAGES</p>		<p>PILOTE : CCVM- Service déchets</p>
	<p>RÉALISATION CONCRÈTE</p>		
<p>En ANIMANT des opérations de sensibilisation à la réduction des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser une exposition tous les deux ans dans les espaces culturels sur la prévention des déchets en choisissant une thématique différente dans le cadre du plan de communication Exemples : lutte contre le gaspillage, consommer local et responsable... ▪ Mettre en place une cabane "info zéro déchets" lors du marché du samedi matin de Munster (3 fois par an à minima, selon les saisons et public cible prioritaire) pour sensibiliser les usagers et répondre à leurs questions Exemples : sensibiliser davantage de public avec la présence des touristes en été, inciter au compostage au printemps... <p>En SENSIBILISANT les nouvelles générations</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire venir les écoles pour les sensibiliser autour de l'exposition annuelle en réalisant des ateliers 			



PARTENAIRES POTENTIELS

Administrations	Organismes	Associations
Ecoles Espaces communautaires (médiathèque...)	Agence de communication, bureau d'étude (conception de l'exposition)	Associations du territoire



CALENDRIER

2025	2026 - 2030
Organisation et planification des évènements, formation des animateurs	Lancement des actions de sensibilisation par thématique
Développement du format d'animation vers les écoles	Suivi annuel des indicateurs
Premier test de l'animation marché	



MOYENS

Moyens humains

0,3 ETP par an entre 2025 et 2030

Moyens matériels

- Moyens de communication (kakémono, maquettes, supports de l'exposition, guides)
- Stand pour le marché

Boîte à outils

- Centre de ressources Economie circulaire ADEME
<https://economie-circulaire.ademe.fr/accueil>
- 50 collectivités donnent de l'élan à leur territoire
https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/1214-50-collectivites-donnent-de-l-elan-a-leur-territoire.html#/44-type_de_produit-format_electroniqueTerritoires
- L'opération « Les marchés s'attaquent aux déchets »
<https://www.mtonmarche.com/actualite/278-operation-les-marches-s-attaquent-aux-dechets>



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de sensibilisations « zéro déchets » organisées par an
- Nombre de visiteurs à l'exposition annuelle
- Nombre de classes participantes aux ateliers sur la prévention des déchets



FACTEURS DE REUSSITE

- Conduire les actions de façon participative
- Commencer à mobiliser les acteurs le plus tôt possible, pour accélérer la mise en place des actions



Action 4

Suivre les indicateurs du PLPDMA et la production des déchets du territoire

	CONTEXTE		OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES
	<p>Les caractérisations réalisées par la CCVM en 2022 montrent que 70 % des OMr du territoire de la CCVM ne sont pas composées de déchets « ultimes » et peuvent être orientées vers des filières adaptées. La connaissance de la composition des déchets ménagers et assimilés est un élément clé de la politique de gestion des déchets.</p>		<p>Loi AGEC</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduire de 15 % les déchets ménagers et assimilés ✓ Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035
			<p>OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivre la quantité de déchets collectés dans le territoire ✓ A minima une caractérisation biannuelle des OMR ✓ A minima une caractérisation biannuelle (sur l'année ne concernant pas les OMR) sur d'autres flux : déchèteries, biodéchets...
	CCVM COMMUNES		PILOTE : CCVM- Service déchets
	RÉALISATION CONCRÈTE		
En réalisant un SUIVI SUR LA PRODUCTION DES DECHETS			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer des caractérisations annuelles des déchets ménagers pour suivre les impacts des actions de prévention ▪ Partager les résultats avec les élus, les services et la population afin d'inciter les acteurs à participer à la réduction des déchets et évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre (en lien avec la fiche 2 et 3) ▪ Suivre les indicateurs PLPDMA en réalisant un bilan annuel avec la CCES 			
	PARTENAIRES POTENTIELS		
Administrations		Organismes	
Communes		Bureau d'études (caractérisations)	



CALENDRIER

2025	2025 - 2030
Mise en place du cadre de suivi et initialisation des indicateurs	Caractérisation et partage des résultats aux divers acteurs



MOYENS

Moyens humains

0,1 ETP par an en 2025- 2030

Moyens matériels

- Mise à disposition d'un local pour les caractérisations

Budget prestations externalisées

- Prestation externe caractérisation (15-20 k€)

Boîte à outils

- MODECOM 2017 – campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers
<https://bibliothèque.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4351-modecom-2017-campagne-nationale-de-caracterisation-des-dechets-menagers-et-assimiles.html>



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de caractérisations effectuées OMR
- Nombre de caractérisations effectués sur les autres flux
- Suivi des résultats en comparaison avec les autres années

Action 5

Faire des bioressources une priorité



CONTEXTE

Depuis 2009, des composteurs individuels de jardin sont vendus aux habitants de la CCVM. Depuis novembre 2023, la CCVM a lancé la collecte des biodéchets alimentaires auprès de ses habitants. Le SRADDET Grand Est recommande de repenser la production des déchets vers par la promotion du jardinage au naturel. Les usagers ont des attentes fortes par rapport à la formation à de nouvelles pratiques.



OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

Loi AGECE

- ✓ Obligation à partir le 1er janvier 2024 du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs
- ✓ Réduire le gaspillage alimentaire, notamment dans la restauration collective (de 50% en 2025 par rapport à 2015)

OBJECTIFS DU PLPDMA

- ✓ Mettre en place d'avantage de composteurs collectifs au pied d'immeubles, écoles.
(6 composteurs/an)
- ✓ Réaliser des formations sur la gestion différenciée et le compostage à minima **2 fois/an**



GISEMENT PRODUIT : 85,2 kg/hab. par an de déchets verts (40 kg/hab) et biodéchets alimentaires des ménages (35 kg/hab hors gaspillage)

Taux d'équipement de composteurs individuels : 10 % (subventionnés par CCVM)



**MENAGES
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
COMMUNES**



PILOTE : CCVM- Service déchets



RÉALISATION CONCRÈTE

En **SENSIBILISANT** sur les pratiques pour réduire les végétaux

- Créer des fiches de conseils et de supports de formation sur la gestion différenciée et la gestion in situ des végétaux
- Proposer des séances de formation aux ménages sur la gestion des déchets végétaux

En **POURSUIVANT** la promotion du compostage sur le territoire

- Continuer le déploiement du compostage individuel et le financement des composteurs afin d'augmenter la quantité de biodéchets compostés
- Former les usagers au compostage individuel et à l'utilisation du compost
- Inciter le développement du compostage partagé pour les résidents d'habitat collectif, des établissements scolaires et des administrations

En **REDUISANT** la production de déchets végétaux

- Mettre à disposition un broyeur à déchets verts pour les communes, dont l'achat par la CCVM sera subventionné par l'ADEME. Selon le taux d'adhésion de campagnes de broyage pourront être réalisés par la CCVM



PARTENAIRES POTENTIELS

Administrations	Organismes	Associations
Communes	ADEME Bailleurs sociaux	Association de Jardin Partagé de Munster Structures proposant des animations autour du compostage



CALENDRIER

2025	2026- 2030
Organisation de séances de formation autour des déchets végétaux et du compostage individuel	Suivi du taux de participation aux formations Suivi du taux d'équipement des communes
Poursuite de la subvention de composteurs Développement des composteurs collectifs	
Mise en service de la prestation de broyage	



MOYENS

Moyens humains

0,2 ETP par an entre 2025 et 2030 pour le déploiement des composteurs individuels et collectifs et les actions de sensibilisation

Moyens matériels

- Bioseaux, composteurs individuels et collectifs
- Supports de formation et de communication
- Broyeurs de déchets végétaux

Boîte à outils

- Guide méthodologique du compostage partagé (ou semi-collectif)
<https://expertises.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/Guidecompostage.pdf>
- Tri et valoriser les biodéchets : le rôle des collectivités
<https://economie-circulaire.ademe.fr/biodechets>
- Convention de récupération du broyat déchets verts par les agriculteurs locaux
https://librairie.ademe.fr/7329-convention-de-recuperation-du-broyat-de-dechets-verts-par-les-agriculteurs-locaux.html#/44-type_de_produit-format_electronique



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes formés au compostage et aux déchets végétaux
- Taux d'équipement de composteurs individuels et collectifs distribués depuis 2014
- Taux de biodéchets dans les OMR
- Tonnage de déchets végétaux collectés en déchèterie
- Nombre de prêts du broyeur communal



Action 6

Déployer les espaces de don et/ou prêt sur le territoire



CONTEXTE

Le développement des pratiques de consommation responsable (mutualisation, don, prêt, systèmes d'échanges locaux...) nécessite d'avoir des lieux d'expérimentation, de partage pour s'approprier ces pratiques. Le territoire de la CCVM dispose de peu d'espaces pour développer ces pratiques.



OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

Loi AGECE (2020)

- ✓ Réduire de 15 % les déchets ménagers et assimilés
- ✓ Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement afin d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage de déchets ménagers en 2030
- ✓ Les déchèteries sont tenues de prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés



GISEMENT PRODUIT :

90 kg/hab./an (sur la base des gisements collectés de DEEE, textiles, encombrants, mobiliers sur le territoire qui restent les flux majoritaires ciblés pour le réemploi, la réparation et la réutilisation)

OBJECTIF DU PLPDMA

- ✓ Engager et lancer la réflexion sur le réemploi des et l'organisation de la déchèterie de demain
- ✓ Mettre en place des espaces de don et réemploi



TOUT PUBLIC



PILOTE : CCVM- Service déchets



RÉALISATION CONCRÈTE

En DEVELOPPANT le don, le prêt, la réutilisation et le réemploi

- Lancer une réflexion avec le service déchets sur l'organisation de la déchèterie de demain à travers le projet d'extension et le déploiement des zones de réemploi dans la déchèterie, en tenant compte des contraintes
- Cartographier les potentiels partenaires dans le milieu associatif et de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire)



EXEMPLES DE PARTENAIRES

Administrations	Organismes	Associations
Communes	Eco-organismes	Structures de l'ESS CRESS Grand Est



CALENDRIER

2025	2026-2030
Concertation sur l'étude des zones de réemploi envisageables	Mise en place et exploitation des zones de réemploi
Réflexion sur la déchèterie de demain	En fonction des résultats, déploiement des idées lors de l'extension de la déchèterie



MOYENS

Moyens humains

0.05 – 0,1 ETP par an en 2025 et 2030 en fonction de la mise en place des zones de réemploi

Moyens matériels

- Chalets/conteneurs de réemploi

Boite à outils

- Réemploi, réutilisation et réparation : le rôle des collectivités

<https://economie-circulaire.ademe.fr/reemploi-collectivites>

- Ouverture d'une zone de réemploi en déchèterie

https://librairie.ademe.fr/7425-l-abricotheque-zone-de-dons-en-decheterie.html#/44-type_de_produit-format_electronique



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre zones de réemploi déployées
- Tonnages détournés (dons) vers les acteurs de l'ESS

Facteurs de réussite

- Mettre en valeur l'aspect local de la démarche

Action 7

Impliquer le réseau d'acteurs dans la transition écologique de la vallée de Munster

	<p>CONTEXTE</p> <p>La mise en œuvre d'une stratégie de prévention et d'économie circulaire à l'échelle d'une collectivité doit être réalisée en impliquant les acteurs du territoire dans le processus. Il est indispensable de mobiliser les acteurs locaux, pour les inscrire dans une démarche locale et leur permettre de comprendre et de s'approprier les diverses pratiques éco-responsables.</p> <p>La CCVM peut jouer un rôle pour accompagner les acteurs à créer du lien et se mobiliser pour la transition écologique</p>		<p>OBJECTIF REGLEMENTAIRE</p> <p>Loi AGEC et loi Climat et Résilience</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Extension de l'obligation du tri à la source des déchets papiers, métal, plastique, verre et bois, au plâtre et les fractions minérales (depuis 2022 et textiles à venir le 1^{er} janvier 2025) ✓ Interdiction de mise à disposition des produits en plastique à usage unique, dont les gobelets, les verres et les assiettes jetables (depuis 2020) ✓ Obligation de tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs ✓ Développement de la vente en vrac en fixant un objectif de 20 % de surface consacré au vrac pour les grandes et moyennes surfaces d'ici 2030 ✓ Réduction du gaspillage alimentaire <p>OBJECTIFS DU PLPDMA</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir les solutions locales ✓ Encourager les acteurs vers la transition écologique ✓ Organiser à minima 1 rencontre par an avec un acteur de tiers-lieux pour sensibiliser à la démarche de transition écologique
	<p>GISEMENT PRODUIT : 598 kg/hab./an de déchets ménagers assimilés produits en 2022</p>		
	<p>ASSOCIATIONS COMMERCANTS</p>		<p>PILOTE : CCVM- Service déchets et service développement économique</p>
	<p>RÉALISATION CONCRÈTE</p>		
<p>En REALISANT un état des lieux du réseau d'acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recenser les acteurs économiques et associatifs du territoire et les cartographier afin de connaître le public à accompagner <p>En INFORMANT les acteurs à la consommation responsable</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contacter les responsables de tiers-lieux afin de créer une dynamique vers un certain type de public (acteurs ESS, commerçants engagés du territoire ...) ▪ Promouvoir la démarche auprès de ces acteurs (soit relais, lieux d'accueil...), tout en créant du lien afin de mieux les accompagner : quels projets à venir, quelles attentes, quels besoins pour les aider à structurer leur démarche <p>En REALISANT des actions concrètes</p> <p>Soutenir les acteurs en déployant des relais communication, en mettant à disposition des espaces pour faire de réunions ...</p>			



PARTENAIRES POTENTIELS

Administrations	Organismes	Associations
Communes, Les services de la CCVM	Structures d'insertion	Vallée de Munster en Transition Coup d'pouce Jardin partagé de Munster ...



CALENDRIER

2025	2026-2030
Recensement et cartographie des acteurs du territoire	Mise à jour annuelle de la cartographie des acteurs (évolution des dirigeants, nouvelles structures, bilan des aides et subventions accordées)
Rencontre avec les acteurs disposant des lieux-tiers. Bilan de leurs attentes et accompagnement dans leurs démarches	Rencontre avec les acteurs disposant des lieux-tiers Bilan de leurs attentes et accompagnement dans leurs démarches
Création de relais de communication Réflexion sur des potentiels lieux de réunions	Mise à disposition des espaces de rencontres Bilan sur les relais mis en place



MOYENS

Moyens humains

0,1 ETP entre 2025-2030

Moyens matériels

Outils de communication

Boite à outils

- Impulser une politique de sobriété sur mon territoire

<https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/6629-impulser-une-politique-de-sobriete-sur-mon-territoire.html>

- Outil gratuit : carte de la réparation du territoire

https://longuevieauxobjets.ademe.fr/lacarte/?mtm_campaign=EcoCircADEME

- Le marché du vrac : quelles opportunités pour les acteurs économiques

[librairie.ademe.fr/dechets-economie-6438-le-marche-du-frac-queles-nites-pour-les-acteurs-economiques-.html](https://librairie.ademe.fr/dechets-economie/6438-le-marche-du-frac-queles-nites-pour-les-acteurs-economiques-.html)



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de rencontres organisées avec les différents acteurs
- Nombre de relais de communication mis en place
- Nombre d'acteurs sensibilisés à la connaissance de la transition écologique
- Nombre d'acteurs accompagnés pour trouver des solutions de consommation responsable



FACTEURS DE REUSSITE

- Sensibiliser et mieux informer sur le sujet de la transition écologique
- Apport de solutions adaptées à chacun des acteurs pour développer la consommation responsable

